

Réf.
NC/TF/PM/NR
21-510-115



PAEN de la Vallée du Gier Pilatoise

Programme d'actions 2021 - 2026

- ✓ *Projet approuvé par le comité de pilotage du 27 mai 2021*
- ✓ *Accord de Saint-Etienne métropole du 8 juillet 2021*
- ✓ *Avis favorable de la Chambre d'agriculture du 12 août 2021*
- ✓ *Adopté par le Conseil départemental le 18 octobre 2021*

Octobre 2021

Loire
LE DÉPARTEMENT

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

Siège Social
43, avenue Albert Raimond
B.P. 40050
42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX
Fax : 04 77 92 12 78
Email : cda42@loire.chambagri.fr
Site Web : www.loire.chambre-agriculture.fr

Antenne FEURS
3, Rue du Colisée
42110 FEURS
Fax : 04 77 26 63 60

Antenne PERREUX
714 C, Rue du Commerce
42120 PERREUX
Fax : 04 77 71 91 67

N° de téléphone unique : 04 77 92 12 12

**ENGAGEMENT
DE SERVICE**
SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

Sommaire

Introduction	3
Arbres des objectifs.....	4
Carte du périmètre protégé	5
Fiches Actions	6
Action 1-1 Restructurer le parcellaire des exploitations	7
Action 1-2 Remobiliser le foncier pour l'usage agricole	9
Action 1-3 Sécuriser l'usage du foncier agricole	11
Action 2-1 Améliorer l'accès et la gestion de la ressource en eau	13
Action 2-2 Améliorer les conditions de déplacements des engins agricoles et des troupeaux.....	15
Action 2-3 Améliorer les pratiques d'épandage des effluents	17
Action 2-4 Améliorer la performance environnementale des exploitations	19
Action 3-1 Faire connaître le métier d'agriculteur et sensibiliser à l'agriculture périurbaine	21
Action 3-2 Améliorer la cohabitation entre les usagers au sein de l'espace agricole et naturel	23
Action 4-1 Piloter et animer le plan d'actions	25
Action 4-2 Communiquer sur le projet PAEN	27
Action 4-3 Suivre et évaluer le plan d'actions	29

Liste des abréviations

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

FDC : Fédération Départementale des chasseurs

FDCUMA : Fédération Départementale des CUMA

FNE : France Nature Environnement

LPO : Ligue pour la Protection des oiseaux

PAEN : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR du Pilat : Parc Naturel Régional du Pilat

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SEM : Saint Etienne la Métropole

INTRODUCTION

Le PAEN de la Vallée du Gier a été approuvé en mars 2011.

Il comporte un périmètre de protection couvrant environ 3 102 hectares sur 5 communes : St Chamond, St Paul en Jarez, Farnay, Châteauneuf, Rive de Gier.

Il comporte également un programme d'actions établi pour 5 ans.

Comme à l'issue du premier, le deuxième programme d'actions s'est conclu en 2020 par la réalisation d'une évaluation dont les objectifs étaient :

- de mesurer la pertinence, l'efficacité et l'efficience du programme, dans sa réponse aux enjeux et objectifs formulés au début du programme, ainsi que dans sa réponse aux enjeux et objectifs définis au moment de l'élaboration du PAEN,
- de mesurer la satisfaction des membres du comité de pilotage, des publics/entreprises/organismes cibles du programme d'actions, vis-à-vis des résultats obtenus et de l'accompagnement proposé,
- de mesurer la pertinence et l'efficacité du périmètre vis-à-vis des enjeux initiaux du PAEN, et dans un contexte où la pression urbaine est susceptible d'évoluer,
- d'élaborer des recommandations opérationnelles pour la définition du nouveau programme d'actions du PAEN « Vallée du Gier Pilatoise ».

Sur la base des conclusions et recommandations établies lors de cette évaluation, des groupes de travail réunissant le comité technique et le comité de pilotage se sont réunis afin d'élaborer le 3^{ème} programme d'actions, présenté ci-après et établi pour la période 2021 – 2026.

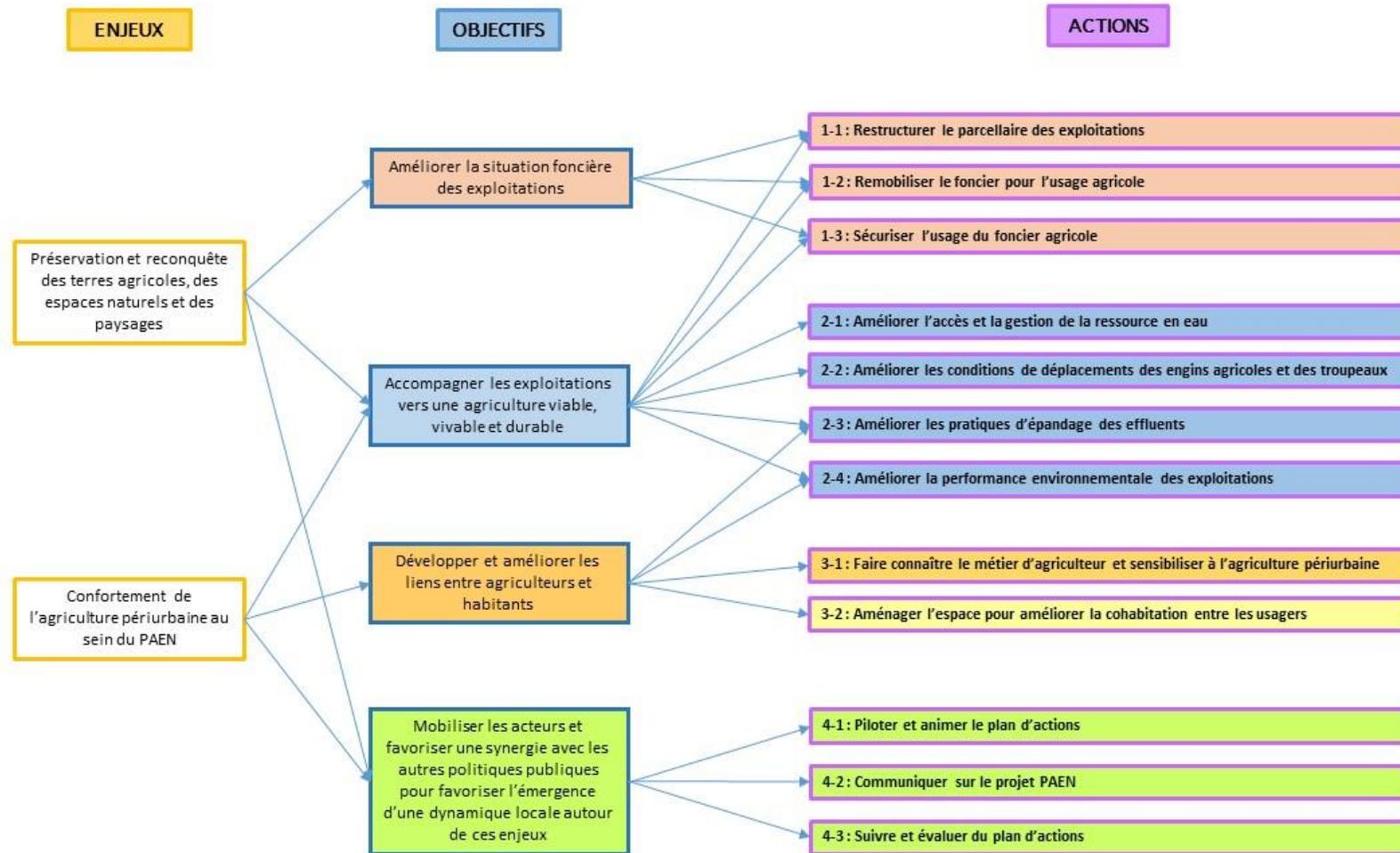
Ce programme se compose ainsi de 12 fiches actions détaillées comme suit :

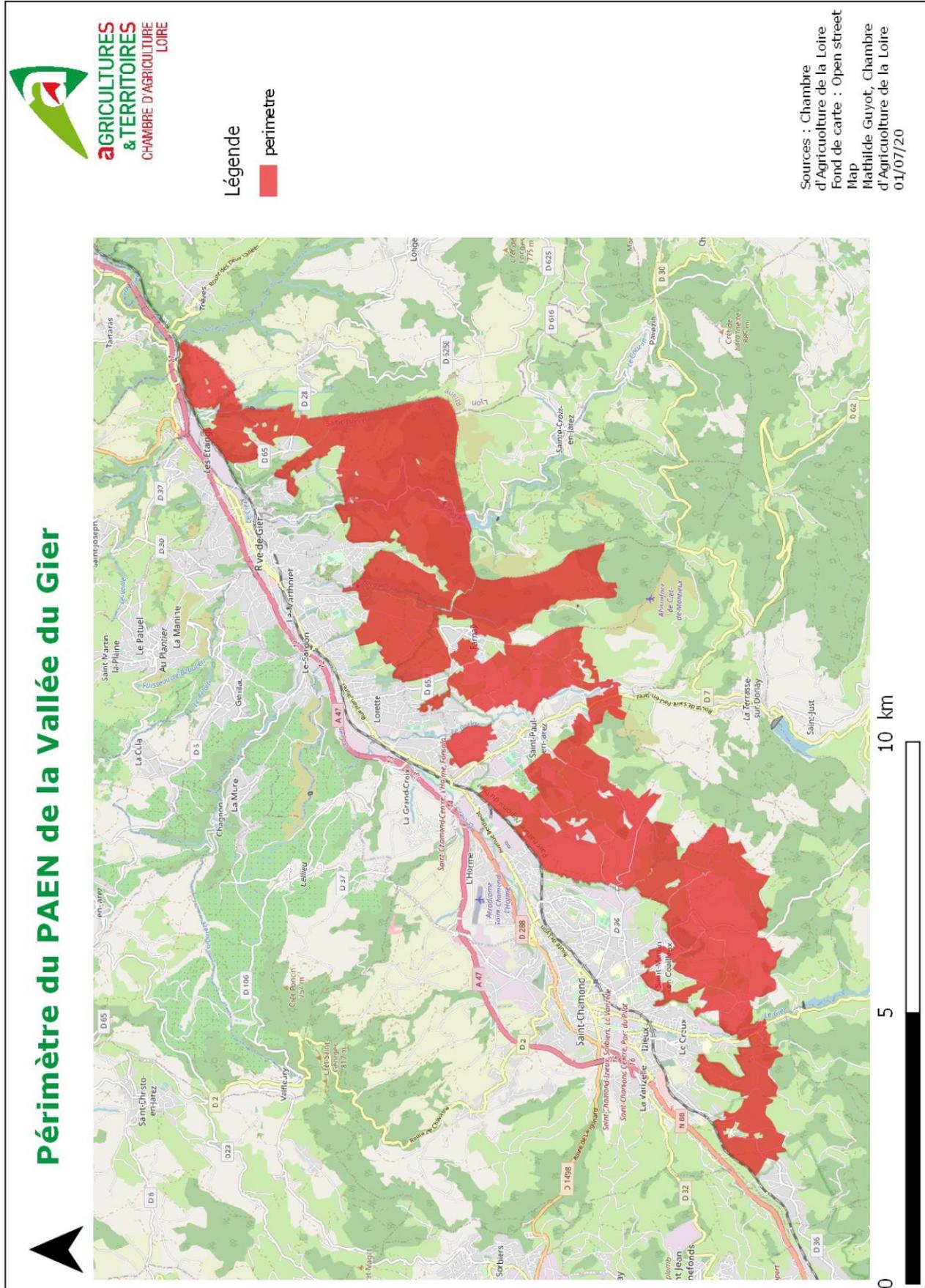
- Contexte et enjeux
- Objectifs
- Acteurs
- Contenu
- Moyens
- Mise en œuvre
- Suivi et évaluation

L'animateur PAEN, conseiller à la Chambre d'Agriculture de la Loire, est chargé de coordonner et animer l'ensemble de ces actions.

Ainsi un programme d'actions annuel sera établi chaque année et définira les actions à mettre en œuvre et le temps d'animation à y consacrer.

L'arbre ci-dessous représente de façon schématique les enjeux et objectifs du programme d'action 2021 – 2026 ainsi que les actions prévues pour y répondre :





L'évaluation et le travail accompli dans le but d'élaborer ce nouveau programme d'actions a abouti à l'identification de nombreux besoins d'action.

Certains de ces besoins d'actions identifiés n'ont pas fait l'objet d'une fiche action dans la mesure où le programme d'action du PAEN n'était pas considéré comme l'outil le plus approprié pour les traiter. Afin néanmoins de ne pas oublier ces besoins identifiés, les voici présentés ci-dessous :

- Soutenir la dynamique d'installation-transmission.
- Etudier les possibilités de protéger le versant « adret » de la vallée du Gier, soumis à une forte pression foncière.
- Développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux.

Chacun de ces points font déjà ou feront l'objet d'une réflexion indépendante au programme PAEN.

Pour les autres besoins d'actions, tous ont fait l'objet de fiches actions permettant ainsi un pilotage et un suivi cadré du travail accompli ou restant à accomplir. Ces fiches sont exposées dans les pages suivantes de ce document.

CONTEXTE / ENJEUX

Une action d'animation foncière a été mise en œuvre par la Chambre d'agriculture de la Loire en 2020 sur le PAEN de la Vallée du Gier. Cette action a été financée par le Département de la Loire dans le cadre de la convention de partenariat Département-Chambre d'agriculture. Elle consistait à accompagner les agriculteurs dans une nouvelle opération de restructuration parcellaire.

L'objectif de la restructuration parcellaire est d'améliorer les conditions d'exploitation en regroupant les parcelles. En effet, pour les exploitants, posséder un parcellaire regroupé permet à la fois une meilleure valorisation des surfaces, un gain de productivité, une baisse des charges de mécanisation, une diminution du temps de travail et des déplacements.

Pour stimuler la dynamique, des propositions d'échange ont été établies par la Chambre d'Agriculture. Sur cette base, les agriculteurs ont ensuite pu imaginer les échanges réellement possibles. Cette méthode a permis de réaliser plusieurs échanges, malgré un contexte de travail compliqué lié à la crise sanitaire : 37 ha ont été échangés sur toute la durée du programme.

L'évaluation du programme a révélé l'attachement des agriculteurs à cette action et donc la nécessité de poursuivre les efforts d'accompagnement.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Faciliter les conditions d'exploitation.

Stimuler et accompagner la dynamique d'échange parcellaire pour atteindre 40 ha de surface échangés d'ici 2026.

ACTEURS DE L'ACTION

• Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle	Chambre d'Agriculture de la Loire
• Financier	Conseil Départemental de la Loire
• Partenaires	SAFER, Saint Etienne Métropole, Conseil Départemental
• Rôle de l'animateur PAEN	Communication ciblée et relais auprès des partenaires et de l'animateur de restructuration foncière
• Bénéficiaires	Agriculteurs

CONTENU DE L'ACTIONAnimation foncière :

Repertir de l'animation lancée en 2020 pour déterminer et accompagner de nouveaux échanges :

- Organiser une nouvelle réunion de travail.
- Accompagner les échanges au cas par cas.

Communication :

Communication régulière sur les avantages des échanges et les dispositifs d'accompagnement techniques juridiques et financiers.

Sensibilisation des agriculteurs au maintien des éléments d'intérêt écologique (haie, mare, talus...) dans la restructuration parcellaire via les outils de communication.

Veille foncière :

Veille anticipée au niveau des transmissions :

- Communication ciblée auprès des exploitants âgés de 50 ans et plus.
- Identification avec eux du potentiel d'échange.
- Constitution de petits groupes de réflexion pour concrétiser les échanges.

MOYENS IDENTIFIES

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Animation de restructuration foncière, avec compétences juridiques pour trouver les solutions les plus adaptées, assurée par le service foncier de la Chambre d'Agriculture de la Loire.
- Aides du Département de la Loire «aide à l'amélioration foncière» et « aides aux échanges d'immeubles ruraux » pour le financement des investissements des agriculteurs.
- Contrats corridors écologiques Grand Pilat pour le financement de la plantation des haies.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut**
- Moyen**
- Faible**

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



Relance de l'animation 2020					
-----------------------------	--	--	--	--	--

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre de réunions d'animation foncière réalisées, taux de participation des agriculteurs.	60 % des invités présents
Montant des subventions d'échanges d'immeubles ruraux versées	
Nombre d'échanges réalisés	
Indicateurs de résultats	
Surface totale des parcelles échangées	40 Ha
Surface totale restructurée	80 Ha
Part des échanges en propriété/ échanges en jouissance et fermage	
Indicateurs d'impact	
Baisse du nombre d'ilôts PAC déclarés par agriculteurs	
Satisfaction des agriculteurs sur leur situation foncière	60 % de satisfaits

CONTEXTE / ENJEUX

Lors du précédent plan d'actions PAEN, plusieurs opportunités de reconquête parcellaire ont été identifiées :

- Parcelles en friches
- Déclassement de parcelles constructibles dans les documents d'urbanisme

Toutes ces parcelles sont susceptibles d'être à nouveau exploitées et sécurisées pour un usage agricole, moyennant un accompagnement approprié.

Elles peuvent par ailleurs constituer une ressource fourragère supplémentaire pour les élevages, dans un contexte de changement climatique impactant régulièrement la production.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Reconquérir et sécuriser des parcelles à potentiels agricoles avérés.

Accompagner la réalisation de travaux d'amélioration foncière.

ACTEURS DE L'ACTION

<ul style="list-style-type: none"> • Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle 	Chambre d'agriculture de la Loire
<ul style="list-style-type: none"> • Financier(s) 	Conseil Départemental de la Loire
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires 	SAFER, Saint Etienne Métropole, Conseil Départemental, communes, PNR du Pilat
<ul style="list-style-type: none"> • Rôle de l'animateur PAEN 	Animer des réunions de travail avec les agriculteurs, mettre en relation les agriculteurs avec les agents compétents (expert foncier, juridique notamment)
<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires 	Agriculteurs

CONTENU DE L'ACTIONIdentifier et remettre en culture des parcelles agricoles :

Elaboration d'un repérage cartographique des parcelles à potentiel agricole dans le but de favoriser leur remobilisation (avec l'aide des communes et des agriculteurs) et accompagnement des agriculteurs à leur remise en état.

Prise en compte des enjeux environnementaux :

Identification des parcelles à intérêt environnemental reconnu (corridors écologiques, surfaces d'intérêt patrimonial, règlementation des défrichements) dans le but de contribuer à la protection et la mise en valeur de ces surfaces. Envoi d'informations ciblées aux agriculteurs, mise en relation avec les animateurs des programmes de préservation de ces espaces, sensibilisation au maintien des linéaires de haies et autres « zones de repos » (friches, bandes enherbées, landes, ...)

Sensibilisation des propriétaires :

Mise à disposition d'un courrier type aux agriculteurs avec documents annexes dont ils pourront faire usage auprès des propriétaires ou notaires afin de faciliter la location, vente ou mise à disposition des parcelles.

Sensibilisation des notaires :

Maintien d'une communication régulière auprès des Notaires via l'envoi ciblé d'informations, l'organisation de rencontres individuelles notamment avec les notaires qui traitent les transactions agricoles (identification de ces notaires via l'analyse des notifications SAFER).

MOYENS IDENTIFIES

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Aides du Département de la Loire « aide à l'amélioration foncière » et « aides aux échanges d'immeubles ruraux » pour le financement des investissements des agriculteurs.
- Plan Pastoral Territorial porté le PNR du Pilat pour le financement des équipements dédiés aux parcelles pâturées.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut
- Moyen
- Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



	Réalisation de l'identification cartographique				
--	--	--	--	--	--

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre de parcelles à potentiel agricole identifiées et surfaces.	
Montant des aides versées pour la reconquête de parcelles (subvention pour les travaux d'amélioration foncière)	
Nombre d'agriculteurs accompagnés pour la remobilisation de foncier agricole	10 agriculteurs sur la durée du programme
Nombre de contact avec des propriétaires, des notaires	Au moins deux notaires par an
Indicateurs de résultats	
Surfaces remobilisées pour l'agriculture	50% des parcelles identifiées
Indicateurs d'impact	
Evolution de la surface exploitée dans le périmètre PAEN	augmentation

CONTEXTE / ENJEUX

Le périmètre actuel remonte à la création du PAEN en 2011. Depuis, le contexte territorial a évolué :

- Evolution des PLU (reclassement en zone A de parcelles classées AU),
- PLUi en cours d'élaboration sur l'ensemble des communes de St Etienne Métropole
- Evolution de la pression foncière.

L'évaluation menée en 2020 a révélé un engouement fort de la profession agricole et du comité de pilotage pour envisager l'extension du périmètre afin de prendre en compte ces évolutions contextuelles.

De plus, cette même évaluation a également révélé la nécessité de poursuivre les efforts en matière de sécurisation du foncier : c'est-à-dire permettre aux agriculteurs de faire usage des parcelles dans un cadre pérenne (propriété, bail à ferme). En effet, en 2020, 45% des agriculteurs interrogés estimaient leur situation précaire voire très précaire.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Identifier les opportunités d'extension du périmètre et accompagner le processus de révision du périmètre.

Réduire la précarité des agriculteurs dans les modes de faire valoir des parcelles agricoles.

ACTEURS DE L'ACTION

• Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle	Chambre d'agriculture de la Loire Conseil Départemental
• Financier(s)	Conseil Départemental de la Loire
• Partenaires	Communes, St Etienne Métropole, SCOT
• Rôle de l'animateur PAEN	Animer des réunions travail avec les agriculteurs, les communes et St-Etienne Métropole. Accompagner le Conseil Départemental dans la mise en œuvre du processus de révision.
• Bénéficiaires	Agriculteurs

CONTENU DE L'ACTION

Révision du périmètre du PAEN en vue de son extension :

L'étape préliminaire consistera à identifier précisément les parcelles à intégrer au projet d'extension (cartographie, description des parcelles : surface, zonage dans le PLU, motivations à l'intégrer au périmètre, bénéfices attendus, ...)

L'action consistera ensuite à accompagner le Conseil Départemental dans la mise en œuvre du processus légal de révision du périmètre (accord des communes, avis, enquête public), si et seulement si les parties prenantes y sont favorables.

Réduire la précarité des agriculteurs dans les modes de faire valoir des parcelles agricoles :

Tenue de permanences juridiques mensuelles sur le territoire pour recevoir sur rendez-vous les agriculteurs désireux de mieux comprendre les possibilités de sécurisation de leur structure foncière.

MOYENS IDENTIFIES

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation
- Aides du Département de la Loire « aide à l'amélioration foncière » et « aides aux échanges d'immeubles ruraux » pour le financement des investissements des agriculteurs
- Information et conseil juridique proposés par le service juridique et foncier de la Chambre d'Agriculture de la Loire

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut**
 Moyen
 Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



	Lancement du chantier d'identification des parcelles				
--	--	--	--	--	--

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre de visites réalisées chez les agriculteurs	10 sur les 5 ans
Nombre d'hectares nouvellement intégrés au périmètre PAEN, parmi les parcelles qui n'ont pas pu être intégrées lors de la création du PAEN car classée U ou AU et qui sont désormais reclassées A	80 % des hectares concernés par cette situation
Indicateurs de résultats	
Evolution de la surface classée en périmètre PAEN.	Augmentation de la surface PAEN.
Part des terrains exploités de manière sécurisée (fermage ou propriété)	Augmentation
Indicateurs d'impact	
Satisfaction des agriculteurs sur leur situation foncière (moins de précarité foncière)	60 % des satisfaits

CONTEXTE / ENJEUX

Dans le précédent programme d'actions, les interventions traitant de la question de l'eau avaient principalement pour but d'accompagner les économies d'eau potable dans son usage destiné à l'abreuvement des troupeaux.

L'évaluation réalisée à la fin du précédent programme a identifié un besoin d'intervenir plus largement sur la satisfaction des besoins en eau des exploitations, dans un contexte de changement climatique venant fortement perturber le fonctionnement des exploitations. Cette évaluation avait d'ailleurs révélé qu'un tiers des exploitations n'était pas satisfait de leurs conditions de gestions de l'abreuvement.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Accompagner les agriculteurs dans la satisfaction de leurs besoins en eau.

Favoriser un usage raisonné et optimisé de la ressource en eau, incluant des économies d'eau potable.

ACTEURS DE L'ACTION

• Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle	Chambre d'Agriculture de la Loire
• Financier(s)	Conseil Départemental de la Loire
• Partenaires	Communes, SEM, comité de développement agricole du Sud Pilat
• Rôle de l'animateur PAEN	Identifier les besoins des agriculteurs, accompagner les projets en relayant vers les experts adéquats
• Bénéficiaires	Agriculteurs

CONTENU DE L'ACTION

Sensibiliser les agriculteurs à une conduite d'exploitation moins consommatrice d'eau et les aider à évaluer plus précisément leurs besoins

En lien avec le programme d'actions du PGRE, l'objectif de cette action consiste à informer sur les moyens de réduire sa consommation d'eau, et à mieux évaluer ses besoins. Ceci peut prendre des formes diverses : information, journées techniques, formation « s'adapter au changement climatique », voir si nécessaire des prestations individuelles.

Accompagner la diminution de l'usage d'eau potable pour l'abreuvement

Cette partie de l'action s'emploie à communiquer sur les biens fondés économiques et environnementaux de réduire la consommation d'eau potable pour les usages agricoles qui ne nécessitent pas un tel niveau de qualité. Cette communication s'appuiera sur les accompagnements techniques et financiers existants, les références technico-économiques détenues par la Chambre d'Agriculture de la Loire et les témoignages d'agriculteurs locaux.

MOYENS IDENTIFIES

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Aide directe du Conseil Départemental pour le financement des investissements des agriculteurs.
- Subventions aux investissements pour les parcelles pâturées par le biais du Plan Pastoral de Territoire du Pilat.
- Appui financier et d'animation par le PNR du Pilat pour le choix des aménagements d'abreuvement les plus appropriés, notamment dans le cas d'aménagement des prairies pâturées
- Accompagnement et financements proposés dans le cadre du Contrat territorial du Gier.
- Accompagnement et financements proposés dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant du Gier.
- Intérêt manifeste pour cette action par la Mairie de Farnay

- Appui proposé par la Fédération des Chasseurs 42 pour la création/restauration de mares
- Conseil technique proposé par la Chambre d'Agriculture de la Loire

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut**
 Moyen
 Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



	Réalisation de l'état des lieux des besoins en eau			
--	--	--	--	--

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Réalisation d'actions de sensibilisation et de formation	2 formations « adapter mon exploitation au changement climatique » et 2 actions de sensibilisation à la gestion de l'eau
Indicateurs de résultat	
Nombre d'agriculteurs accompagnés dans leurs projets	10 sur les 5 ans
Nombre d'exploitation ayant réalisé des travaux d'économie d'eau.	Au moins deux par an
Montant global des aides à l'économie d'eau potable attribuées sur la durée du programme	
Indicateurs d'impact	
Evolution de la consommation d'eau potable par les exploitations	Baisse

CONTEXTE / ENJEUX

Le contexte périurbain implique des usages multiples de l'espace public et donc des difficultés de cohabitation : stationnements gênants, routes étroites, ralentisseurs, vitesses excessives.

Si, les engins agricoles peuvent parfois causer des dégâts sur la voirie et ses équipements : boue sur la chaussée notamment, et compliquer la circulation, les aménagements urbains perturbent aussi le passage des engins et donc l'activité agricole.

Déjà traitée dans le précédent programme d'actions, la question des conditions de circulation des engins agricoles et des troupeaux a été maintenue dans ce nouveau programme pour répondre aux besoins d'intervention identifiés lors de l'évaluation. En effet, malgré la résolution de 22 points de difficultés sur les 55 identifiés, les agriculteurs ont du mal à percevoir une réelle amélioration de leurs conditions de déplacement.

Cette évaluation a par ailleurs révélé la nécessité d'opérer une priorisation et un suivi plus rigoureux des actions menées afin d'accroître l'ampleur des résultats obtenus.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Accompagner la résolution des difficultés de circulation identifiées.

Développer le dialogue entre profession agricole et gestionnaire de voirie autour de ces enjeux.

ACTEURS DE L'ACTION

<ul style="list-style-type: none"> • Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle 	Chambre d'Agriculture de la Loire
<ul style="list-style-type: none"> • Financier(s) 	Conseil Départemental de la Loire
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires 	Communes, SEM, conseil départemental, FDCUMA
<ul style="list-style-type: none"> • Rôle de l'animateur PAEN 	Suivre la résolution des points de difficultés, mobiliser les acteurs compétents, resserrer les liens entre la profession agricole et les gestionnaires de voirie
<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires 	Agriculteurs

CONTENU DE L'ACTION

Accompagner la résolution des difficultés de circulation identifiées :

Sur la base des inventaires des points de difficultés réalisés lors du précédent programme d'actions, l'animateur PAEN s'emploiera à réaliser un suivi de l'état du traitement de chacun de ces points. Ce suivi passera par des relances téléphoniques régulières des gestionnaires de voiries, des rendez-vous sur le terrain pour identifier les solutions possibles.

Les efforts seront prioritairement positionnés sur les points des difficultés les plus impactants.

Une attention particulière sera aussi portée à l'identification d'itinéraires poids lourds et à leur communication auprès des agriculteurs.

Développer le dialogue entre profession agricole et gestionnaire de voirie autour de cet enjeu :

Ce point d'action passera principalement par l'identification et la communication auprès des gestionnaires de voiries d'un ou deux agriculteurs référents par commune. Ces derniers pourront être ainsi consultés sur des projets d'aménagement pouvant impacter l'activité agricole. Ces agriculteurs référents travailleront en lien avec la Chambre d'Agriculture et le comité de développement local. L'animateur du PAEN veillera au suivi et à l'avancée des dossiers.

L'animateur PAEN s'efforcera également de nouer un dialogue particulier sur la question des chemins ruraux où plusieurs problèmes s'accumulent :

- Budgets communaux trop restreints pour permettre un entretien suffisant par les acteurs publics
- Matériels agricoles parfois trop volumineux pour permettre de les emprunter aisément (notamment les matériels des prestataires de travaux agricoles)

Ce dialogue devra permettre une meilleure résolution des difficultés déjà existantes (voir plus haut) ainsi qu'une meilleure anticipation des contraintes de voiries au moment de l'acquisition de matériel par les agriculteurs.

MOYENS IDENTIFIES

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation
- Expertise technique de la FDCUMA sur les matériels agricoles utilisés dans la vallée du Gier
- Intérêt manifeste pour cette action par la Mairie de Farnay
- Intérêt manifeste pour cette action par la Mairie de St Chamond

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut**
 Moyen
 Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



	Identifica- tion des agriculteurs référents				
--	--	--	--	--	--

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre de rencontres élus / agriculteurs / gestionnaires de voirie	Au moins 1 par commune
Nombre de carte de déplacements mises à jour	Au moins 2 communes
Indicateurs de résultats	
Agriculteurs référents identifiés	Au moins 1 par commune
Identification d'itinéraires de poids lourds	Au moins 1 par commune
Nombre de points de difficultés résolus	5
Indicateurs d'impact	
Satisfaction des agriculteurs Satisfaction des gestionnaires de voirie	60 % des agriculteurs et des gestionnaires de voirie estiment que la circulation s'est améliorée

CONTEXTE / ENJEUX

Dans le but d'en réduire les nuisances, un travail important avait été réalisé lors du précédent programme pour améliorer les pratiques d'épandage des effluents.

L'évaluation réalisée en 2020 a permis d'identifier des pistes de travail sur l'adaptation des pratiques d'épandage afin de limiter les pertes d'azote par volatilisation. Les agriculteurs sont conscients des enjeux de réduction des nuisances mais souhaitent travailler en parallèle sur l'efficacité agronomique des méthodes d'épandage.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Réduire les nuisances.

Améliorer l'efficacité agronomique et économique des pratiques

ACTEURS DE L'ACTION

• Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle	Chambre d'Agriculture de la Loire
• Financier(s)	Conseil Départemental de la Loire
• Partenaires	FDCUMA, comité de développement agricole du Sud Pilat
• Rôle de l'animateur PAEN	Produire des références, mobiliser des conseillers spécialisés, faciliter l'émergence de projets individuels et/ou collectifs
• Bénéficiaires	Agriculteurs, riverains

CONTENU DE L'ACTION

Produire et diffuser des références locales sur l'efficacité des méthodes d'épandage au niveau des nuisances et de la valorisation agronomique :

Cette action passera par la compilation de références existantes et la réalisation de retours d'expériences visant à donner aux agriculteurs des points de repères sur les conditions techniques et économiques facteurs de réussite. Ces éléments pourront être diffusés aux agriculteurs via des journées techniques avec démonstrations de matériel et des articles reprenant des témoignages...

En accord avec les résultats de l'évaluation, une attention particulière sera portée sur les difficultés techniques de mises en œuvre, les critères économiques et l'efficacité agronomique des différentes méthodes ; l'objectif étant que les agriculteurs puissent prendre leurs décisions en ayant toutes les informations utiles.

Accompagner les projets individuels et collectifs :

Au fur et à mesure de l'émergence des projets, l'animateur PAEN apportera aux agriculteurs les informations nécessaires à leur mise en œuvre (coordonnées de conseillers spécialisés, informations sur les aides financières disponibles, références...)

MOYENS IDENTIFIES

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Plan de relance, futur PCAE régional (à confirmer ultérieurement) et aides spécifiques aux CUMA pour les investissements en matériels.
- Plan de protection de l'atmosphère.
- Expertise technique de la FDCUMA et des conseillers agronomie-environnement de la Chambre d'Agriculture
- Appui des vendeurs locaux en matériels agricoles pour réaliser des démonstrations de matériels.
- Comité de développement agricole pour la communication et l'organisation de réunions « bout de champs »

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut**
 Moyen
 Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



Calendrier à définir au fur et à mesure

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre de journées de démonstration	1
Articles d'information, fiches de références	3
Nombre d'agriculteurs intéressés par du matériel spécifique	
Nombre d'agriculteurs accompagnés	5
Indicateurs de résultats	
Taux de participation des agriculteurs aux journées techniques proposées	60 % des invités présents
Montant des investissements réalisés pour l'acquisition de matériel (dont aides)	
Indicateurs d'impact	
Satisfaction des agriculteurs sur l'évolution des pratiques d'épandage Satisfaction des habitants	60 % pensent que les pratiques se sont améliorées (idem habitants)

CONTEXTE / ENJEUX

Le programme d'action a notamment pour but de contribuer à la pérennité de l'activité agricole sur le territoire protégé par le périmètre.

Au-delà des enjeux technico-économiques, la durabilité environnementale des exploitations est aussi un gage de leur pérennité, au regard du changement climatique et des attentes sociétales.

A l'issue de l'évaluation du précédent programme d'actions, la proposition a été faite de réintégrer des actions spécifiques sur la performance environnementale des exploitations.

Cette action n'apporte aucune contrainte supplémentaire aux exploitations ; elle a uniquement pour but de sensibiliser les agriculteurs et les accompagner dans leur changement de système d'exploitation.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Augmenter les surfaces d'intérêt écologique

Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles dans un objectif de préservation de la qualité écologique des milieux agricoles et naturels

ACTEURS DE L'ACTION

• Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle	Chambre d'Agriculture de la Loire
• Financier(s)	Conseil Départemental de la Loire
• Partenaires	FDCUMA, comité de développement agricole du Sud Pilat, SEM, LPO, FNE, CEN, Fédération des chasseurs de la Loire, PNR du Pilat
• Rôle de l'animateur PAEN	Animation et suivi de l'action
• Bénéficiaires	Agriculteurs

CONTENU DE L'ACTION

Augmenter les surfaces d'intérêt écologique dans les exploitations (haies, bandes enherbées, landes, mares, jachères) :

La première étape consistera à identifier le taux actuel de SIE dans les exploitations, via l'étude des déclarations PAC des agriculteurs volontaires.

Ensuite, diverses actions d'accompagnement pourront être développées au gré de l'analyse de ces données et des besoins formulés par les agriculteurs : visites bout de champs, rendez-vous techniques avec un intervenant spécialisé, communication écrite ou vidéos.

L'objectif d'augmentation des SIE se définit comme suit :

- Atteindre 5% de SIE pour les exploitations non-contraintes par la conditionnalité de la PAC
- Atteindre 10 % de SIE pour les exploitations déjà contraintes par la PAC

Sur le cas particulier de la plantation de haies, une attention particulière sera portée sur l'établissement de références et témoignages locaux (tel que le projet porté par la CUMA de St Paul en Jarez) ainsi que sur la diffusion d'information sur les aides disponibles. Le diagnostic cartographique réalisé par la Fédération de chasse sur les potentiels de développement des haies pourra aussi servir à concentrer les efforts sur les zones à plus fort intérêt.

Cette action sera également élargie à l'entretien et l'exploitation des haies, ainsi qu'aux techniques de valorisation du bois qui en est issu.

Accompagner l'aménagement des accès aux cours d'eau pour l'abreuvement :

En lien avec l'action 2-1, un accompagnement spécifique des agriculteurs sera déployé pour permettre l'aménagement de points d'abreuvement sur cours d'eau en vue de protéger leurs abords. Cet accompagnement passera par l'identification précise des points d'intérêts et la fourniture des informations et conseils nécessaires aux porteurs de projets.

Développer des modes d'exploitations durables des milieux de friches et ouverts à fort intérêt environnemental :

Sur la base de l'inventaire de ces milieux réalisés dans le cadre du contrat corridors écologiques, un accompagnement à l'amélioration des pratiques de gestion de ces milieux sera proposé aux agriculteurs au travers de rendez-vous techniques, d'envois de documents techniques, de retour de témoignages.

Améliorer la performance environnementale dans l'usage des tracteurs :

En partenariat avec la FDCUMA de la Loire, un banc d'essai des tracteurs sera organisé localement et de la communication sera proposée concernant les bonnes pratiques permettant de réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre.

MOYENS IDENTIFIES

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Plan de relance, futur PCAE régional (à confirmer ultérieurement), aides spécifiques aux CUMA pour le financement des investissements agro-écologiques, futur contrat territorial du Gier (à confirmer ultérieurement)
- Appui technique et en animation via le contrat corridors écologiques Grand Pilat.
- Expertise technique des structures partenaires (voir tableau ci-dessus).
- Appui technique proposé par la Chambre d'Agriculture de la Loire pour la plantation et l'entretien des haies
- Appui technique aux agriculteurs proposé par le PNR du Pilat, concernant la plantation et l'entretien des haies, à travers le « label haies » notamment
- Appui à la gestion et à la mise en place de convention propriétaire/exploitation pour les friches à busards proposé par le PNR du Pilat
- Participation et appui technique proposé par la Fédération des Chasseurs 42 (plantation de haies, restauration de mares, animation foncière, organisation de formations)

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut**
- Moyen**
- Faible**

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



Calendrier à définir au fur et à mesure

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre de RDV techniques organisés (bancs d'essai tracteurs, gestion des friches, entretien des haies...)	1 par an sur toute la durée du programme
Nombre d'agriculteurs accompagnés sur des projets	20
Indicateurs de résultats	
Nombre de points d'abreuvement aménagés	
Linéaire de haies plantées	
Montant des investissements réalisés en faveur de l'environnement (dont aides publiques)	
Taux de participation des agriculteurs aux actions de sensibilisation proposées	60 % des agriculteurs invités
Indicateurs d'impact	

Surfaces d'intérêt écologique dans la SAU des exploitations	5 à 10 % minimum selon les cas
Evolution des consommations de carburants par les exploitations	Baisse
Biodiversité et qualité de l'eau	Maintien au niveau actuel, voire amélioration

CONTEXTE / ENJEUX

Particulièrement sensibles dans un contexte périurbain, les agriculteurs déplorent les conflits d'usages récurrents avec les habitants et les usagers de ce territoire ; seule la moitié des agriculteurs se disent satisfaits du niveau de cohabitation avec les autres usagers des espaces agricoles. Ils aimeraient faire connaître plus précisément leur métier, les pratiques qui y sont liées et les produits qui en sont issus.

Des actions ont été réalisées par différentes structures sur le territoire lors du plan d'action 2016 – 2020.

Dans le cadre du nouveau plan d'action, les acteurs souhaitent voir se poursuivre les efforts de communication auprès des riverains et des scolaires.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Améliorer le niveau de connaissance des habitants du territoire sur l'agriculture locale

Diminuer les conflits de voisinage et de partage de l'espace

ACTEURS DE L'ACTION

<ul style="list-style-type: none"> • Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle 	Chambre d'Agriculture de la Loire
<ul style="list-style-type: none"> • Financeur(s) 	Conseil Départemental de la Loire
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires 	Comité de développement agricole du Sud Pilat, SEM, PNR du Pilat, communes, conseil départemental
<ul style="list-style-type: none"> • Rôle de l'animateur PAEN 	Elaborer et mettre en œuvre des actions de communication avec l'appui des agriculteurs et des pouvoirs publics
<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires 	Agriculteurs, habitants

CONTENU DE L'ACTION

Organisation de séquences éducatives dans les établissements scolaires :

L'animateur PAEN, en partenariat avec SEM et le PNR du Pilat, organisera des interventions en classe auprès des élèves du primaire, des collèges et des lycées locaux. Des visites de ferme pourraient aussi être proposées. Au préalable, un bref état des lieux sera dressé pour identifier la présence ou l'absence de modules pédagogiques dans les établissements scolaires de la vallée du Gier portant sur la découverte de l'agriculture.

Diffusion des guides de bon voisinage :

Pour permettre la bonne diffusion des Guides de bon voisinage récemment réédités, l'animateur et les partenaires travailleront à l'identification des événements, lieux et autres opportunités permettant de les distribuer efficacement. Suite à quoi, des distributions pourront être organisées.

De plus, il sera proposé aux agriculteurs de passer commande gratuitement d'exemplaires du guide pour leur usage professionnel.

Organisation de visites de fermes :

Des visites de fermes seront organisées tout au long du programme, avec l'aide de l'animateur du PAEN et des agriculteurs motivés pour s'y impliquer.

Communication via les communes:

Des articles « clés en main » seront adressés aux communes pour qu'elles puissent les diffuser via leurs canaux de communication (site internet, réseaux sociaux, bulletins d'information...). Ces articles pourront présenter :

- Des portraits d'agriculteurs.
- Les produits locaux.
- Les activités agricoles du territoire.

Mise en place et suivi du sentier d'interprétation de l'agriculture de Farnay :

Suite à la mise en place du sentier, prévue courant 2021, un suivi sera réalisé avec la mairie de Farnay afin de veiller à son bon entretien et recueillir les retours des promeneurs.

En outre, l'animateur du PAEN veillera à ce que ce sentier ainsi que les autres soient mentionnés sur les outils de communication spécifiques aux promeneurs, randonneurs, VTTistes. Cette action sera l'occasion d'insérer autant que possible du contenu détaillé sur l'agriculture locale.

Mise en œuvre d'une campagne de communication sur les supports publicitaires extérieurs (panneaux d'affichage, abribus...) :

L'animateur PAEN étudiera les possibilités de réaliser une campagne de communication. Il prendra contact avec les gestionnaires des espaces publicitaires et élaborera dans la mesure du possible la campagne. Cette campagne aura pour but de mettre en valeur l'agriculture et les agriculteurs locaux. L'idée est émise pour le financement de solliciter la grande distribution, les établissements publics, ou tout autre sponsor potentiel.

MOYENS IDENTIFIES

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation
- Mise à disposition des outils de communication des structures partenaires de l'action. La mairie de Saint Paul en Jarez dispose de "portraits d'agriculteurs" et se dit prête à les partager pour diffusion.
- Appui des services de St Etienne Métropole via son programme d'intervention dans les établissements scolaires
- Appui des agriculteurs locaux et du comité de développement pour l'organisation des campagnes de communication et des opérations « fermes ouvertes »

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut**
- Moyen**
- Faible**

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



Programme d'action à définir annuellement en fonction des opportunités identifiées à court terme

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre d'animations scolaires réalisées	2 par communes sur la durée du programme
Nombre d'événements grand public organisés	3 événements sur la durée du programme
Nombre de visites de fermes organisées	4 sur la durée du programme
Nombre d'articles sur l'agriculture locale publiés dans les bulletins municipaux	Au moins 1 article par an publié dans chaque commune
Nombre de Guides du bon voisinage distribués	80 % du stock distribué
Indicateurs de résultats	
Nombre d'élèves sensibilisés	Au moins 50 élèves par an
Participation aux événements organisés, nombre de visiteurs accueillis dans les fermes	200 participants par événements
Indicateurs d'impact	
Satisfaction des agriculteurs	Au moins 50 % des agriculteurs observent une amélioration des relations agriculteurs/habitants

CONTEXTE / ENJEUX

Sur la question des relations et de la cohabitation entre les activités agricoles et les autres usages de l'espace (activités professionnelles, loisirs, ...), le précédent programme s'est principalement concentré sur des efforts de communication.

Pour ce nouveau programme, le choix a été fait de déployer un effort plus conséquent pour améliorer entre autres la cohabitation avec les activités de loisirs au sein des espaces agricoles et naturels.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Améliorer l'accès des espaces naturels aux promeneurs.

Sensibiliser les promeneurs au respect des infrastructures agricoles.

ACTEURS DE L'ACTION

• Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle	Chambre d'Agriculture de la Loire
• Financier(s)	Conseil Départemental de la Loire
• Partenaires	PNR du Pilat, communes, SEM
• Rôle de l'animateur PAEN	Pilotage des actions, mobilisation des acteurs partenaires en fonction de leurs compétences
• Bénéficiaires	Agriculteurs, habitants

CONTENU DE L'ACTION

Aménagement des chemins de randonnée :

L'action démarrera avec un repérage des points de difficultés d'accès pour les promeneurs. Ce repérage se fera avec l'aide des services de SEM, du PNR du Pilat, des associations de marche locales et des agriculteurs. Des actions pourront ensuite être mises en œuvre en fonction des conclusions de ce repérage : aménagement de places de stationnement, mise en place de systèmes de franchissement des parcs et clôtures, déploiement de signalétiques pédagogiques visant à prévenir les incivilités...

Répression des incivilités récurrentes :

Les communes sont invitées à accentuer les efforts de répression des incivilités récurrentes et/ou très impactantes (déchets, parking sauvage, intrusions dans les parcs...). Les agriculteurs seront invités à faire remonter ces problèmes auprès des mairies, de la gendarmerie ou de l'animateur du PAEN en fonction des cas.

Cette mesure sera précédée d'un effort de communication préalable portant sur les conséquences des incivilités sur les infrastructures agricoles et les sanctions encourues.

Pour les sites les plus touchés, notamment ceux continuellement pollués par des déchets issus de la restauration à emporter, l'animateur du PAEN réalisera avec les agriculteurs une identification et une cartographie précises à destination des mairies qui auront la charge d'y donner suite en fonction de leurs possibilités d'intervention.

MOYENS IDENTIFIES

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Expertise du PNR du Pilat quant aux difficultés rencontrées sur les sentiers de promenades.
- Retour d'expérience des associations de marche locales.
- Intérêt manifeste pour cette action par les Mairies de Farnay, de St Chamond et de St Paul en Jarez. Cette dernière est prête à se mobiliser sur des actions de communication pour contribuer à la réduction des incivilités de la part des tiers

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION							
<p>Degré de priorité :</p> <p><input type="checkbox"/> Haut</p> <p><input type="checkbox"/> Moyen</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Faible</p>	<p>Déroulement de l'action (lancement, durée) :</p>  <table border="1" data-bbox="639 456 1425 562"> <tr> <td></td> <td></td> <td>Repérage des points de difficulté</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Repérage des points de difficulté			
		Repérage des points de difficulté					

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION	
Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre de cartographie des points de difficulté randonneurs/ agriculteurs	1 diagnostic par commune
Nombre de réunions réalisées (collectivités, agriculteurs, associations de rando)	1 réunion par commune
Nombre d'aménagements réalisés (stationnement, franchissement clôtures, signalétiques...) et budget	
Indicateurs de résultats	
Nombre de points de difficultés résolus	Au moins 50 % des points identifiés
Indicateurs d'impact	
Satisfaction des agriculteurs	50 % des agriculteurs observent une amélioration dans le comportement des randonneurs
Evolution du nombre d'incivilités signalées en Mairie (déchets, parking sauvage, intrusion dans les parcs...)	En baisse

CONTEXTE / ENJEUX

Cette action vise à définir précisément les modalités de pilotage et d'animation du plan d'actions. En effet, l'évaluation menée en 2020 a mis en évidence :

- Le rôle central de l'animateur PAEN qui permet l'émergence de projets grâce à l'animation spécifique de certaines actions
- La nécessité de mieux cibler sa mission sur des actions prédéfinies et priorisées
- Maintien de l'implication des acteurs locaux via un comité de pilotage (orientation) et un comité technique plus investi dans le suivi de réalisation des actions.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Coordonner l'ensemble des actions du plan d'actions

Faire émerger des projets sur le territoire

Veiller à la cohérence avec d'autres politiques territoriales

Mobiliser les acteurs du projet et maintenir une dynamique territoriale

ACTEURS DE L'ACTION

• Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle	Chambre d'Agriculture de la Loire
• Financier(s)	Conseil Départemental de la Loire
• Partenaires	Conseil Départemental de la Loire
• Rôle de l'animateur PAEN	Coordonne, anime, informe, fait émerger des projets, suit et rapporte les réalisations
• Bénéficiaires	Ensemble des acteurs et partenaires, agriculteurs, habitants, élus, institutions

CONTENU DE L'ACTION

Mise en place et animation d'un comité de pilotage :

Composition : Associer l'ensemble des partenaires (voir liste en Annexe 1)

Rôles :

- Discuter les propositions du COTECH
- Décider des orientations du plan d'action
- Suivre l'avancement du plan d'action

Fréquence de réunion : au moins 1 fois/an

Mise en place et animation d'un comité technique :

Composition : animateur PAEN, chargé de mission du Département, chargé de mission de St Etienne Métropole, chargé de mission PNR du Pilat (possibilité d'associer d'autres membres en fonction des besoins, parmi les structures présentes au comité de pilotage)

Rôles :

- Définir les modalités concrètes de mise en œuvre des actions,
- Faire émerger des actions
- Suivre la mise en place des actions,
- Proposer des priorités d'action ou des réorientations éventuelles du programme au cours de sa mise, à soumettre au comité de pilotage
- Établir un programme annuel

Fréquence de réunion : 2 à 4 fois/an

Animation et pilotage du programme d'action :

L'animateur du PAEN a pour rôle de coordonner, avec les structures partenaires, la mise en œuvre des actions dans le respect des délais et objectifs fixés.

Conformément aux résultats de l'évaluation menée en 2020, l'animateur veillera à permettre aux différentes structures de s'impliquer sur les actions qui les concernent, et ce afin que les toutes les compétences

disponibles soient mobilisées et qu'une synergie forte entre les acteurs s'entretiennent autour des enjeux portés par le PAEN.
Par ailleurs, une attention particulière sera apportée dans la communication et le partage d'information auprès de l'ensemble des partenaires sur les actions et projets en cours sur le territoire PAEN.

MOYENS IDENTIFIES

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation
- Appui du conseil départemental pour la mise en relation régulière des animateurs des PAEN de la Loire

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut**
- Moyen**
- Faible**

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



Une feuille de route est définie annuellement grâce au comité de pilotage puis mise en œuvre grâce au comité technique.

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre de jours d'animation réalisés	Au moins 30 j par an
Nombre de COFIL	Au moins 1 par an
Nombre de COTECH	Au moins 2 par an
Indicateurs de résultats	
Taux de réalisation des actions du prog.	70 % des actions chaque année
Taux de participation au COFIL	70 % des invités
Nombre de structures représentées au COFIL	100 % des structures au moins une fois dans la durée du programme 80 % des structures présentes au moins une fois par an.
Indicateurs d'impact	
Satisfaction des membres du COFIL	70 % des membres satisfaits des réalisations du programme

CONTEXTE / ENJEUX

L'évaluation du projet PAEN en 2020 a mis en évidence un niveau de connaissances des actions du PAEN plutôt élevé de la part des différents acteurs (membres du comité de pilotage, agriculteurs). Cependant, cette même évaluation a soulevé le besoin de communiquer davantage encore via des méthodes plus variées, plus régulières et en adaptant le contenu aux destinataires. Par ailleurs, le renouvellement des équipes municipales opéré en 2020 a aussi fait naître un besoin d'information supplémentaire.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Faire connaître le dispositif PAEN et les enjeux du projet

Valoriser les actions réalisées dans le cadre du dispositif

Associer l'ensemble des acteurs au projet

ACTEURS DE L'ACTION

• Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle	Chambre d'Agriculture de la Loire
• Financier(s)	Conseil Départemental de la Loire
• Partenaires	Conseil Départemental de la Loire
• Rôle de l'animateur PAEN	Proposer et mettre en œuvre un plan de communication
• Bénéficiaires	Ensemble des acteurs et partenaires, agriculteurs, habitants, élus, institutions

CONTENU DE L'ACTIONRédaction et diffusion d'une lettre d'information :

L'animateur rédigera et diffusera des lettres d'information à destination des différents acteurs. La période d'envoi, le contenu seront fonction du destinataire et des actualités liées au programme PAEN. Ce support constitue le principal moyen de communication.

Mise en œuvre d'autres actions de communication en fonction des besoins et de l'actualité :

En fonction des besoins identifiés, l'animateur PAEN pourra mettre en œuvre des actions de communication. Elles pourront prendre des formes différentes :

- Courrier spécifique
- Réunion d'information
- Intervention spécifique auprès d'un ou plusieurs acteurs
- Emailing

Pour toutes ces actions, l'animateur devra veiller particulièrement à la pertinence du support et des informations choisis par rapport au public visé. Par ailleurs, il est souhaité que la fréquence de diffusion des informations soit plus importante que lors du précédent programme, ceci pour contribuer à l'entretien de la synergie et de l'implication des acteurs autour du programme.

Au titre de cette action, des articles relatifs au PAEN et ses actions seront rédigés afin qu'ils puissent être intégrés aux bulletins municipaux ou aux autres moyens de communication des communes du PAEN.

MOYENS IDENTIFIES

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation
- Outils de communication spécifique au programme PAEN
- Outils de communication de la Chambre d'Agriculture et du comité de développement agricole

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION							
Degré de priorité : <input checked="" type="checkbox"/> Haut <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible	Déroulement de l'action (lancement, durée) : <div style="text-align: center;"> </div> <table border="1" style="margin-top: 10px;"> <tr> <td style="width: 15%;">Rencontre des nouvelles équipes municipales</td> <td style="width: 15%;"></td> </tr> </table>	Rencontre des nouvelles équipes municipales					
Rencontre des nouvelles équipes municipales							

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION	
Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre de rapport d'activités	1 par an
Nombre de lettre d'info	2 par an
Nombre de rencontre des élus municipaux	Au moins 1 rencontre par commune sur la durée du programme
Indicateurs de résultats	
Diffusion de la lettre d'info	100 lecteurs par lettre
Indicateurs d'impact	
Bonne connaissance globale des actions par les conseillers municipaux, par les membres du COPIL et par les agriculteurs	Au moins 50 % bien informés

CONTEXTE / ENJEUX

Cette action vise à définir précisément les modalités de suivi et d'évaluation du plan d'actions. En effet, il est nécessaire de mesurer les résultats et impacts du projet de manière régulière afin notamment de pouvoir adapter la politique PAEN et son plan d'action. L'évaluation est une démarche de questionnement et d'amélioration continue de l'intervention publique. Elle doit s'appuyer sur un suivi précis des réalisations menées.

Lors du précédent programme, une seule évaluation avait été réalisée, à la fin du programme.

En accord avec les conclusions de cette évaluation, il apparaît nécessaire de prévoir en complément un bref état des lieux à mi-parcours du programme afin de connaître le niveau de réalisation des actions et de procéder si nécessaire à des réorientations du programme dans le cas où certaines actions prévues seraient devenues obsolètes ou que de nouveaux besoins plus urgents seraient apparus.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Établir un bilan des actions

Mener une démarche d'évaluation

Adapter la politique départementale et le plan d'actions

ACTEURS DE L'ACTION

• Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle	Chambre d'Agriculture de la Loire
• Financier(s)	Conseil Départemental de la Loire
• Partenaires	Conseil Départemental de la Loire
• Rôle de l'animateur PAEN	Etablir et mettre en œuvre un protocole d'évaluation du programme Etablir des recommandations
• Bénéficiaires	Ensemble des acteurs et partenaires, agriculteurs, habitants, élus, institutions

CONTENU DE L'ACTIONEvaluation partielle à mi-parcours :

En 2024, un état des lieux sera réalisé afin de connaître le niveau de réalisation des actions et de procéder si nécessaire à des réorientations du programme dans le cas où certaines actions prévues seraient devenues obsolètes ou que de nouveaux besoins plus urgents seraient apparus.

La méthodologie à employer sera définie ultérieurement grâce à la mobilisation du comité de pilotage.

Les résultats de cet état des lieux seront ensuite présentés à cette même instance afin que les décisions nécessaires puissent être prises en conséquence.

Cet état des lieux ne sera en rien similaire à l'évaluation générale du programme.

Evaluation générale du programme :

A l'image du travail accompli en 2020, une évaluation sera menée en 2026, à l'aboutissement de ce programme. La méthodologie sera définie par le comité de pilotage, sur proposition de l'animateur du PAEN.

La réalisation de l'opération suivra le schéma suivant :

- Phase 1 : cadrage, définition des questions évaluatives et du référentiel d'évaluation
- Phase 2 : collecte et analyse des données
- Phase 3 : conclusions et recommandations
- Phase 4 : diffusion des résultats de l'évaluation

Ce travail fera l'objet d'un rapport d'évaluation et d'une synthèse communiqués à l'ensemble des partenaires. C'est sur cette base que pourra être envisagé la suite du projet PAEN au-delà de l'horizon 2026.

Renouvellement du suivi photographique des paysages :

Le PNR du Pilat entretient un observatoire photographique des paysages au travers duquel sont notamment réalisées des séries photographiques (réalisation d'un même cliché, depuis un même point de vue, à plusieurs années d'intervalle).
Afin d'aider au suivi de l'évolution du territoire du PAEN, les séries photographiques réalisées spécifiquement sur le territoire seront renouvelées.

MOYENS IDENTIFIES

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation
- Appui du conseil départemental pour la réalisation de l'action et la mise en relation régulière des animateurs des PAEN de la Loire
- Renouvellement des suites photographiques de la zone PAEN par le PNR du Pilat (observatoire photographique des paysages)

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut**
- Moyen**
- Faible**

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



			Etat des lieux intermédiaire		Evaluation générale
--	--	--	------------------------------	--	---------------------

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Etat des lieux à mi-parcours	1 action menée en 2024
Evaluation générale	1 action menée en 2026
Nombre de personnes interrogées (questionnaires ou entretiens)	Au moins 100 personnes (dont 60 agriculteurs) Au moins 3 COFIL et 6 COTECH
Nombre de réunions spécifiques à l'évaluation	
Indicateurs de résultats	
Taux de réponse aux questionnaires	50 % des agriculteurs 50 % du COFIL
Niveau de renseignement des indicateurs d'évaluation	80 % des indicateurs renseignés
Nombre de séries photographiques renouvelées	90 % des séries renouvelées
Indicateurs d'impact	
Satisfaction des acteurs locaux et des partenaires dans la prise en compte des recommandations formulées pendant l'évaluation pour un nouveau programme	80 % des interrogés satisfaits